RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

2D HOLDING

Société par actions simplifiée
au capital de 115 750 euros
Siège social : 13 Rue Notre Dame de Nazareth,
75003 PARIS
810 529 545 RCS Paris

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 22 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six,
Le vingt-deux septembre,
A 9 heures,

Monsieur Davy DIAN,

Associé Unique de la société 2D HOLDING,

En présence de la société 2D INVEST, Présidente non associée de la Société,

A pris les décisions suivantes :

- Nomination d'un nouveau Président en remplacement de la Présidente démissionnaire,

- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

L'Associé Unique, après avoir entendu la lecture du rapport de la Présidente et prenant acte de la démission de la société 2D INVEST de son mandat de Présidente à compter de ce jour, nomme en qualité de nouveau Président, sans limitation de durée :

Monsieur Davy DIAN
Né à [redacted]
De n
Dem

Monsieur Davy DIAN accepte les fonctions de Président et déclare, en ce qui le concerne, n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associé Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

L'Associé Unique
Davy DIAN

